

Pour des forêts en évolution naturelle,
le CEN Savoie est mon partenaire !



JE SUIS
**PROPRIÉTAIRE
DE PARCELLES
DE BOIS**

JE SOUHAITE :

Préserver mon patrimoine
pour les générations futures

Favoriser la présence de faune
et de flore

Participer à la lutte contre
le changement climatique



Conservatoire
d'espaces naturels
Savoie

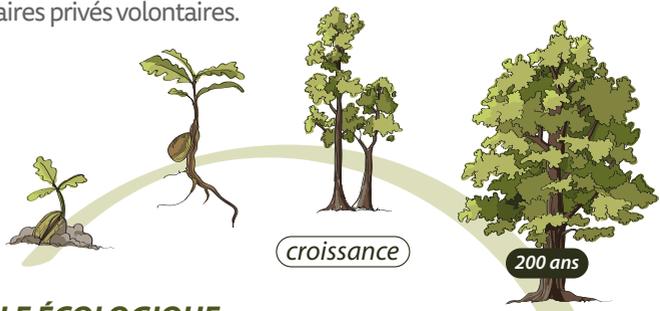


LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS

Pour sa biodiversité, la forêt a besoin de zones où elle évolue librement selon son cycle naturel :

Avec de nombreux arbres matures, de gros arbres et du bois mort sur pied ou au sol, elle atteindra son potentiel biologique maximum, entre 50 ans et 400 ans selon les types de forêts. Favoriser la nature en forêt consiste donc à la laisser évoluer librement (on parle de « **libre évolution** »), sans intervention humaine.

Certaines forêts sont plus fragilisées, comme les forêts alluviales ou en fond de vallée. Ces milieux subissent coupes à blancs et défrichements, appauvrissant les paysages et la biodiversité. Tout comme l'ONF en forêt publique, le CEN souhaite préserver un réseau de « gros bois » (îlots de 3 à 10 ha) en évolution libre sur le long terme avec les propriétaires privés volontaires.



CYCLE ÉCOLOGIQUE DU CHÊNE

À chaque stade de développement de la chênaie correspond au type de bois :
petit diamètre / gros diamètre / bois mort debout / bois gisant

Chacun offrant des niches écologiques différents pour des cortèges faunistiques et floristiques différents.

arbre adulte :
Optimum économique = coupe

maturité



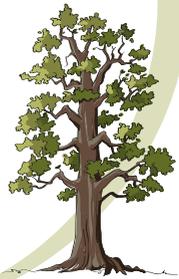
arbre mort tombé

mort

600 ans



arbre mort debout



400 ans

sénescence



Noctule commune

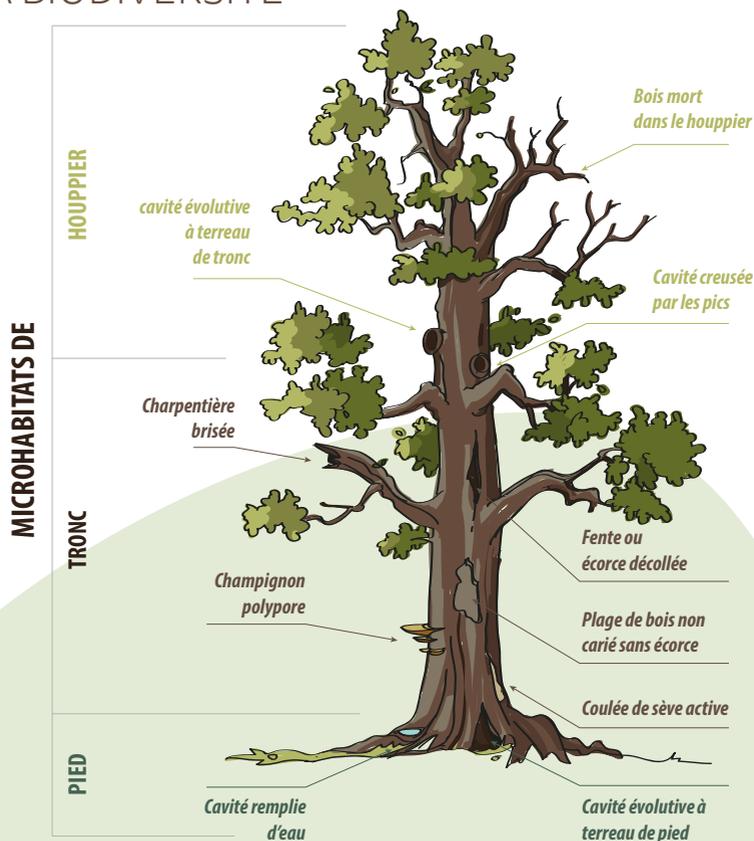


Salamandre tachetée



Pic Mar

MICRO-HABITATS D'UN VIEIL ARBRE POUR LA BIODIVERSITÉ



À RETENIR

Un quart des espèces forestières dépendent de vieux arbres et de bois mort !

Les vieux arbres ont de nombreux « micro-habitats ». Le bois mort joue un rôle capital pour la régénération de toute la forêt. Chaque essence, diamètre et stade de pourrissement héberge des espèces particulières.



Conservatoire
d'espaces naturels
Savoie

Je suis propriétaire de parcelle(s) de bois que je souhaite préserver sur le long terme avec le CEN Savoie. Que puis-je faire ?

- **JE VENDS MON TERRAIN AU CONSERVATOIRE** qui prend en charge les frais de notaire.
- **JE SIGNE UNE OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE)** pour m'assurer de la transmission des modalités d'usage de ma propriété favorables pour la biodiversité.
- **JE CONFIE MON TERRAIN AU CEN VIA UNE CONVENTION À LONG TERME SANS FRAIS.**

Le CEN Savoie s'engage à préserver mon bois, à éviter toute exploitation ou plantation de peupliers et de résineux. Des interventions limitées sont autorisées, telles que la création de mares pour les amphibiens, la lutte contre les plantes invasives, la réalisation d'inventaires de la faune et de la flore...

Entre 2000 et 2013, 72 ha de forêts alluviales de la Combe de Savoie (entre Albertville et Pontcharra) ont été détruits, l'équivalent de 90 terrains de football.

L'ACTION FONCIÈRE AVEC LE CEN SAVOIE

Le CEN Savoie mobilise des moyens financiers et techniques pour entretenir et mettre en valeur votre propriété. Confier vos terrains au CEN, c'est agir avec une association locale, spécialisée dans la gestion de biens communs que sont les forêts.

Les actions de préservation de la biodiversité conduites par le CEN se font en partenariat avec les acteurs de la forêt, en tenant compte des autres enjeux : production de bois, protection contre les risques naturels et fonction sociale (accueil des publics, paysage).

Contactez le CEN Savoie

Pour plus d'information sur la démarche : quelles sont mes parcelles concernées, connaître le prix de vente proposé... ou autres !

Christelle Dubosson - Tél. 06 49 83 57 81
c.dubosson@cen-savoie.org

CEN Savoie - Tél. 04 79 25 20 32
info@cen-savoie.org - www.cen-savoie.org